

**Discours de M. Frédéric Mitterrand,  
Ministre de la Culture et de la Communication**

**Visite à la DRAC d'Auvergne**

Mardi 30 août 2011, Clermont-Ferrand

Monsieur le Directeur Régional des Affaires culturelles, cher Arnaud Littardi,  
Monsieur le Secrétaire Général, cher Guillaume Boudy,  
Mesdames et Messieurs les agents de la Direction régionale des affaires culturelles  
d'Auvergne,

Je suis particulièrement heureux ce matin d'être avec vous à Clermont-Ferrand, dans les très beaux locaux de l'hôtel de Chazerat. J'ai eu l'occasion de venir en Auvergne à plusieurs reprises, et notamment en janvier 2010 pour visiter le chantier de la future école d'architecture dans l'ancien hôpital Sabourin, au nord de Clermont. Si j'ai choisi de me rendre dans une direction régionale des affaires culturelles pour mon premier déplacement en cette rentrée – et je poursuivrai d'ailleurs ces visites dans les mois à venir –, c'est parce que j'accorde, comme vous le savez, en métropole comme en outre-mer, une grande importance à l'action territoriale de ce ministère que j'ai l'honneur de diriger depuis maintenant plus de deux ans. Comme j'ai eu l'occasion de le dire devant les représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel le 16 juillet dernier, les DRAC sont le visage, la parole et la main du Ministère en région. Sans elles, le Ministère perdrait ses racines, ses politiques culturelles ne se concrétiseraient et ne se renouvelleraient pas. Je crois donc qu'il est tout à fait essentiel, pour moi, d'être le plus possible à votre écoute. Je suis donc venu vous rencontrer pour prendre la mesure des défis que vous êtes amenés à relever au quotidien.

Je suis en effet tout à fait conscient des difficultés actuellement rencontrées dans les DRAC, difficultés dont les organisations syndicales se sont fait l'écho à la veille de l'été. J'aimerais pour commencer apporter un certain nombre de réponses à vos interrogations et à vos inquiétudes.

**1 - La question des emplois dans les DRAC a toute mon attention.**

En matière d'emploi, j'ai demandé en juillet dernier au secrétariat général de mon ministère de me faire des propositions pour cette rentrée, afin de répondre aux difficultés

rencontrées. J'ai d'ores et déjà pris plusieurs décisions pour améliorer la situation. Ainsi, **malgré un contexte très contraint pour l'Etat, les efforts de recrutement pour les DRAC sont accrus.**

À court terme, dès cette rentrée et dans les semaines à venir, **33 recrutements** auront lieu dans les différents services des DRAC, notamment leurs services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP), pour celles d'entre elles qui sont les plus exposées à des vacances de postes, par la voie de sorties de concours, de détachements, ou encore de recrutements externes, sans compter les 6 nouveaux conservateurs sortis en juillet de l'Institut national du patrimoine et qui ont pris leurs fonctions cet été.

Ces efforts de court terme, il me paraît fondamental de les poursuivre dans les mois à venir, notamment sur les **postes métier en DRAC**, qui constituent le cœur de notre expertise culturelle. Afin de tenir compte de la difficulté de certaines DRAC à recruter et particulièrement dans certains Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine, **des concours vont être ouverts en 2012**. Ceci constitue une réponse concrète et opérationnelle aux préoccupations des services déconcentrés :

- 17 inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle (ICCEAC) vont ainsi être recrutés par voie de concours pour rejoindre les directions régionales dans l'année 2012 ;

- Le concours de chargés d'études documentaires permettra de faire bénéficier les DRAC de 11 de ses lauréats dès 2012 ;

- Enfin, toujours dans le domaine patrimonial, un concours d'ingénieur des services culturels et du patrimoine spécialisé dans les Bâtiments de France, et un concours de technicien des services culturels et des Bâtiments de France seront également organisés en 2012, ce qui là encore permettra aux DRAC de remédier aux vacances dans les STAP notamment - vacances qui, dans certains cas, perduraient depuis trop longtemps du fait notamment de l'absence de candidatures. Le nombre de places au concours sera déterminé prochainement.

Sans compter les concours administratifs, ce seront au total un minimum de **60 recrutements** qui seront effectués en 2012 sur les postes vacants ou qui se déclareront comme tels dans les mois à venir. Ils sont destinés en priorité aux DRAC qui sont aujourd'hui dans une situation difficile au regard de l'atteinte de leur plafond d'emploi.

**2 – J'ai également souhaité réfléchir aux questions immobilières pour améliorer les conditions d'exercice de vos missions.**

**S'agissant de vos espaces de travail**, vous savez que le ministère s'est engagé pleinement dans la réforme de la politique immobilière de l'État. D'abord appliquée en administration centrale, la rationalisation des implantations occupées par les services de l'Etat a été confiée, en région, aux préfets de région. Si j'ai inscrit les services déconcentrés de notre ministère dans cette démarche, c'est parce que nous sommes également tenus de participer à la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'État. Il en va non seulement de l'amélioration de l'accueil du public, mais aussi de l'allègement de la charge de travail des agents que permettra la mutualisation de certaines activités connexes.

J'ai par ailleurs obtenu que les services du ministère, compte tenu de leurs particularités, **bénéficient d'un traitement spécifique et adapté à leurs missions**. Ces adaptations, inscrites dans la circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 2009, portent à la fois sur les surfaces nécessaires et sur l'image attachée aux missions des services patrimoniaux. C'est dans ce cadre que j'ai demandé au secrétariat général de vous appuyer. Je saisis d'ailleurs l'occasion pour saluer le travail qu'il accomplit auprès de chacune des directions régionales par l'intermédiaire du bureau de la politique immobilière, aussi bien dans les instances ministérielles qu'au plus près de vous, en rencontrant les préfets et les agents. C'est ce qui permet notamment de faire en sorte, quand bon nombre de services territoriaux de l'architecture et du patrimoine sont amenés à déménager, que les conditions de leur relogement soient conformes à nos exigences. Il en va ainsi par exemple de plusieurs STAP, tels ceux des Pyrénées Orientales et de l'Eure, relogés en centre-ville dans la préfecture, plutôt qu'en périphérie dans la nouvelle « maison de l'Etat » ; ou encore celui de l'Aude, relogé dans des locaux sous-occupés par des fonds archéologiques.

Les DRAC ont été maintenues dans leurs locaux lorsque la qualité de ces derniers le justifiait – ce qui est le cas de cette très belle direction régionale d'Auvergne. Dans une même logique volontariste, nous avons également inscrit dans l'exercice interministériel la fin de l'opération de regroupement des STAP des chefs-lieux de région dans la DRAC – en Haute-Normandie, en Bourgogne, en Languedoc-Roussillon et en Martinique -, ainsi que des opérations lourdes de relocalisation, comme pour la DRAC de Haute-Normandie et les DAC de Guyane et de Guadeloupe.

Il faut néanmoins poursuivre les efforts dans plusieurs régions. Il en va ainsi, par exemple, des conditions de relogement du STAP de l'Essonne et de l'Aube. Je souhaite vous assurer que nous travaillons activement, avec les directeurs concernés et leurs

services, et avec les préfets bien sûr, pour que des solutions satisfaisantes soient trouvées rapidement.

### **3 – J’ai également souhaité faciliter la mise en place de Chorus.**

Le déploiement de la nouvelle application financière de l’Etat, CHORUS, ne se déroule pas toujours dans des conditions optimales et pose un certain nombre de difficultés, dont j’ai pleinement conscience.

Avant d’aborder les réponses qui doivent vous être apportées, permettez-moi d’évoquer en quelques mots ce projet et ses objectifs, qu’il ne faut jamais perdre de vue. Ce projet, d’une grande ampleur par son ambition et par son périmètre, vise à constituer un outil financier interministériel unique. Il aura fallu 6 vagues pour que cette nouvelle application puisse être déployée totalement : c’est vous dire l’ampleur du chantier.

**Pourquoi se doter d’un outil unique?** Parce qu’en étant partagé, au niveau interministériel, entre les acteurs financiers centraux et déconcentrés, il réduit considérablement les risques qui pesaient sur la synthèse des comptes quand ceux-ci dépendaient de la cohabitation de plusieurs outils qui ne s’articulaient que difficilement.

CHORUS permet de gérer toute la chaîne budgétaire et comptable (programmation budgétaire, dépenses, recettes, comptabilité de l’Etat...) en améliorant les **circuits de dépense**, et en renforçant *in fine* la traçabilité et donc l’audit des données financières de l’Etat. Ce sont ces gains futurs en terme de temps, d’efficacité et de lisibilité qu’il nous faut garder à l’esprit pendant cette phase de transition. Ils constitueront de plus un **gage supplémentaire de crédibilité des comptes publics, ce qui est, dans les temps actuels, un objectif tout à fait crucial.**

À terme, en rythme de croisière, CHORUS permettra également une **accélération du traitement des dossiers et de l’exécution de la dépense**. L’outil permettra également de disposer en temps réel de toutes les informations nécessaires pour gérer les budgets. Ceci permettra par exemple à une DRAC de suivre les subventions versées à une même commune, ou encore de voir et de suivre les différentes subventions versées à un même bénéficiaire.

**Cela dit, les difficultés existent.** CHORUS est entré en application : les outils de travail des agents des services financiers ont changé, les procédures et les circuits de décision ont évolué, tout comme les modes d'organisation entre les services, notamment au sein des DRAC et avec les Centres de services partagés. Il s'agit, j'en suis bien conscient, de réels bouleversements, et il faudra du temps pour normaliser la situation. Cependant, les difficultés que vous rencontrez seront bien moindres en 2012. D'une part parce que le nouvel outil et les nouvelles modalités d'organisation seront déjà en place ; d'autre part parce que la reprise des données budgétaires, qui a fortement pénalisé le début de la gestion 2011, a été effectuée une fois pour toutes, et ne sera plus à faire.

Sans reprendre dans le détail l'ensemble des mesures qui ont été prises dès le début de l'année pour vous accompagner au mieux dans la mise en place de CHORUS, je tiens à rappeler qu'outre les actions de formation, **le ministère a mis en place un dispositif d'accompagnement poussé**, comme par exemple des conférences téléphoniques toutes les semaines, permettant de faire le point avec les utilisateurs sur les difficultés rencontrées et d'apporter des réponses concrètes. Par ailleurs, des visites en DRAC de la mission CHORUS du ministère ont été organisées, au rythme d'une par semaine depuis le mois de mars dernier. Enfin, le ministère a porté fortement, en interministériel, des demandes d'améliorations de l'outil et des procédures.

La mission CHORUS du ministère est ainsi venue à la DRAC d'Auvergne pour expertiser le travail de votre cellule financière, et la qualité et le sérieux du travail qui y est mené ont pu être soulignés à cette occasion. Ces efforts d'accompagnement et de suivi des DRAC vont être pleinement poursuivis, et des améliorations de l'outil, des restitutions et des différents formulaires utilisés seront apportées dans les semaines à venir. En outre, ainsi que je l'ai annoncé lors du dernier Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM), une mission de l'Inspection générale des affaires culturelles sera lancée à l'automne pour tirer un bilan de la mise en place de CHORUS.

**De manière générale, je tiens à remercier très vivement tous les agents qui sont impliqués sur ce chantier.** Je les remercie pour leurs efforts constants depuis plusieurs mois et pour leur professionnalisme. Je sais que le sentiment d'insatisfaction éprouvé par certains agents est dû à la profonde conscience professionnelle dont ils font preuve dans leur travail. C'est en reconnaissance de tout l'investissement des équipes des services financiers des DRAC qu'une **prime CHORUS** a été prévue, en tenant compte du plafond annuel réglementaire de leur régime indemnitaire, pour les agents les plus directement concernés dans leur travail par cette nouvelle application. Je tiens de nouveau à saluer

l'investissement qui a été le leur, ainsi que celui des agents moins directement concernés par CHORUS, mais qui participent néanmoins à son déploiement.

#### **4- Pour conclure, je souhaite tracer plusieurs perspectives.**

Toutes ces questions, qui concernent les moyens des DRAC, sont d'autant plus importantes qu'elles influent sur votre quotidien et sur la qualité du service rendu aux usagers.

C'est sur ces missions précisément que j'aimerais terminer mon intervention. Comme je le disais en introduction, vous êtes le fer de lance de la politique du Ministère de la culture. Que serait un ministère de la Culture et de la Communication sans ses services régionaux ? C'est vous qui assurez la préservation de notre patrimoine, au plus près des territoires ; sans votre action, la formation supérieure de nombreux étudiants en matière d'architecture ou encore d'arts plastiques, le soutien au monde de la création et aux actions de démocratisation culturelle, l'accès à la lecture publique ne seraient pas ce qu'ils sont. Cette action, vous la menez en lien étroit avec vos partenaires, sur le terrain, que ce soit les élus ou les acteurs culturels.

En contact avec l'ensemble des administrations déconcentrées de tous les ministères, vous faites vivre et vous concrétisez les orientations que je défends. Dans bien des cas, vous incarnez l'impartialité de l'Etat dans des contextes politiques territoriaux parfois délicats ; vous incitez les partenaires locaux à se mettre autour de la table. Vous êtes les garants, à l'échelle régionale, de l'aménagement culturel du territoire ; vous apportez pour cela votre expertise auprès de l'ensemble des acteurs culturels en région. Vous êtes enfin en première ligne pour détecter et soutenir l'innovation, l'émergence des projets et des talents.

En Auvergne, vous êtes les porteurs de cette ambition, et les collectivités sont en attente de votre expertise. Je pense à votre action remarquable dans le domaine du spectacle vivant - à ce sujet, je saisis l'occasion pour vous rappeler que j'ai écrit récemment au Sénateur-maire de Clermont pour lui signifier l'engagement du ministère dans le projet de future scène nationale. Je pense également à l'École supérieure d'art de Clermont Communauté, l'une des premières en France à être devenue un établissement public à caractère culturel ; je pense aux résidences d'artistes, à Dompierre-sur-Bresbre, ou encore à Montluçon. Autant de projets qui ont bénéficié de votre implication personnelle, de votre passion en tant qu'acteurs de la culture.

Ces dernières années, **des réformes profondes** ont été portées par le Ministère et tout particulièrement par son réseau déconcentré, comme par exemple la réforme de l'enseignement supérieur Culture, les réformes en matière de spectacle vivant, le repositionnement de l'Etat dans le champ patrimonial de la maîtrise d'ouvrage vers la prescription et le contrôle, la création des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), entre autres. Toutes ces réformes témoignent de la vitalité de notre ministère et de sa capacité à s'adapter aux évolutions qui l'entourent. Nous avons, je crois, toutes les raisons de travailler ensemble dans un climat de confiance partagée. J'en veux notamment pour preuve le fait que **le budget de notre ministère est maintenu**, contrairement à la tendance budgétaire générale, contrairement aussi à la situation à laquelle se trouvent confrontés certains de nos partenaires de l'Union européenne.

**Dans le domaine du patrimoine, je veille activement à défendre les prérogatives du ministère** en termes de protection et de préservation du patrimoine et du cadre de vie, notamment dans le cadre des propositions de loi en cours à la suite des rapports Warsmann et Doligé. Sachez que sur ces questions qui concernent l'archéologie, l'architecture et l'urbanisme, je serai très vigilant à ce que les missions et les prérogatives essentielles qui sont celles des DRAC, et qui constituent l'ossature de notre politique du patrimoine, ne soient en aucun cas remises en question. Je sais par ailleurs combien ces missions sont importantes dans une DRAC comme la vôtre, au vu de l'extraordinaire richesse patrimoniale de la région Auvergne. Dans le domaine de l'archéologie, je connais par exemple votre implication dans l'aboutissement du centre de conservation et d'études des Martres-de-Veyre, dans le Puy-de-Dôme.

Je sais, enfin, que la DRAC Auvergne s'est beaucoup investie dans la démarche de relance des **conventions de développement culturel**, que j'ai initiée cette année. Deux conventions ont pu voir le jour avec des collectivités territoriales, et je me félicite de pouvoir signer celle de Sancy Artense tout à l'heure. J'attache une importance toute particulière à ces conventions territoriales et aux partenariats avec les collectivités territoriales qui les sous-tendent ; elles sont en effet l'une des concrétisations des objectifs de notre ministère en matière de démocratisation culturelle, puisqu'elles portent essentiellement sur des territoires ruraux et semi-urbains où les notions d'accès et de culture partagée ont tout leur sens.

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat vous amène désormais à intervenir dans un cadre renouvelé. **Très prochainement je réunirai, comme je l'ai fait il y a tout juste un an, l'ensemble des préfets de région**, afin de faire le point avec eux sur les

évolutions de l'action culturelle de l'Etat en région, et notamment sur les grands chantiers dont vous êtes les acteurs principaux.

Je vous remercie.